

## 75 prêtres et diacres en dehors de l'Eglise

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Relativisme](#)

**Date :** 23 juin 2014



Dans [La Croix](#), reprenant une enquête de la Conférence catholique des baptisé-e-s francophones (CCBF), 75 prêtres et diacres avouent violer la discipline de l'Eglise catholique sur le mariage. Ils acceptent de célébrer des unions entre personnes divorcées, ce qui est tout à fait contraire à la doctrine sur l'indissolubilité du mariage. Plus de 60 % des religieux questionnés ont déclaré ne pas demander de permission de célébrer ces unions à l'évêque ou au curé de la paroisse. Estimant qu'il s'agit d'une bénédiction, et non d'un remariage, ils estiment être dans le droit de l'Eglise.

Ils passent ainsi sous silence l'exhortation apostolique [Familiaris Consortio](#) du pape saint **Jean-Paul II**, qui y écrivait au numéro 84 :

"De la même manière, le respect dû au sacrement de mariage, aux conjoints eux-mêmes et à leurs proches, et aussi à la communauté des fidèles, interdit à tous les pasteurs, pour quelque motif ou sous quelque prétexte que ce soit, même d'ordre pastoral, de célébrer, en faveur de divorcés qui se remarient, des cérémonies d'aucune sorte. Elles donneraient en effet l'impression d'une célébration sacramentelle de nouvelles noces valides, et induiraient donc en erreur à propos de l'indissolubilité du mariage contracté valablement.

En agissant ainsi, l'Eglise professe sa propre fidélité au Christ et à sa vérité; et en même temps elle se penche avec un cœur maternel vers ses enfants, en particulier vers ceux qui, sans faute de leur part, ont été abandonnés par leur conjoint légitime."

Par ailleurs, 7 des 75 sondés ont indiqué avoir déjà bénis des unions entre personnes de même

sexe. Et 39 se disent prêts à le faire si l'occasion se présente. Il y a quelque chose de pourri dans l'Eglise qui est en France. Et La Croix termine ainsi son article :

"Le sujet du « remariage » sera l'un des points sensibles abordés à l'occasion du Synode des évêques sur la famille, qui aura lieu à Rome, du 5 au 19 octobre."

Ou comment tenter d'influencer le synode en dressant ce tableau : puisque certains le font déjà, il faut régulariser cette situation. Ne croyez pas que cela soit vain : c'est exactement la même méthode qui avait été utilisée pour autoriser la communion dans la main. Alors que le pape **Paul VI** allait rappeler l'interdiction de donner la communion aux fidèles dans la main, il lui a été dit qu'une interdiction ferait plus de mal que de bien puisque dans de nombreuses paroisses, cette pratique était de venue commune. Et Paul VI a cédé.

Il sera intéressant de voir, suite à cet article, les réactions de nos évêques.